

ANNEXE 5 : CONTESTATION DU BARÈME PHASE INTRA-ACADÉMIQUE

Rentrée Scolaire 2025- Personnels enseignants du 2nd degré, CPE et PsyEN

À transmettre à votre gestionnaire au rectorat –DIPE via [COLIBRIS](#).



- Accédez au Portail Colibris Aix-Marseille : <https://portail-aix-marseille.colibris.education.gouv.fr/>
- Cliquez sur **Connexion** (en haut à droite), sélectionnez votre académie actuelle comme guichet d'authentification et utilisez votre identifiant et mot de passe habituels.
- Après identification, cliquez sur **Second degré** / Mouvement et cliquez sur la démarche « contestation de barème »
- Indiquez le motif de votre contestation : élément de barème ou demande de modification de vœux formulée avant le jeudi 10 avril 2025 non prise en compte ;
- Précisez pour chaque élément de barème contesté : le barème constaté dans SIAM, le barème demandé et vos observations ;
- Téléversez le cas échéant les pièces justificatives à l'appui de votre demande ;
- Vérifiez le contenu du formulaire, puis cliquez sur « Valider ».

La réponse à votre contestation vous sera notifiée via Colibris ; le barème définitif sera affiché le **vendredi 30 mai 2025 à 17h00**.

| |
|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Éléments du barème intra-académique pouvant être contestés |
| <input type="checkbox"/> 1.1. ANCIENNETÉ DE SERVICE : échelon au 31/08/2024 (classement) ou au 01/09/2024 (promotion) |
| <input type="checkbox"/> 1.2. ANCIENNETÉ DANS LE POSTE |
| <input type="checkbox"/> 2.1 RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS - R.C. <input type="checkbox"/> 2.2 AUTORITÉ PARENTALE CONJOINTE - A.P.C <input type="checkbox"/> 2.3 SITUATION DE PARENT ISOLE – SPI <input type="checkbox"/> 2.3 ANNÉES DE SÉPARATION <input type="checkbox"/> 2.4 ENFANTS DE – de 18 ANS AU 31/08/2025 <input type="checkbox"/> 2.5 MUTATION SIMULTANÉE ENTRE CONJOINTS <input type="checkbox"/> 2.6 SITUATION DE PARENT ISOLE – SPI |
| <input type="checkbox"/> 3.1 Établissements REP /EREA <input type="checkbox"/> 3.2 Établissements REP+ et Politique de la Ville <input type="checkbox"/> 3.3 Établissements CLA |
| <input type="checkbox"/> 4.1 100 pts pour RQTH au titre de l'agent en situation de handicap. |
| <input type="checkbox"/> 5 MESURES DE CARTE SCOLAIRE (MCS) |
| <input type="checkbox"/> 6.1 TZR ENTRANTS ET EN POSTE (30pts) <input type="checkbox"/> 6.2 STABILISATION TZR (150 pts) |
| <input type="checkbox"/> 7.1 STAGIAIRES EX- CONTRACTUELS <input type="checkbox"/> 7.2 STAGIAIRES NI EX-FONCTIONNAIRES, NI EX-CONTRACTUELS (10 pts) |
| <input type="checkbox"/> 8. VŒU PRÉFÉRENTIEL : Si vœu de rang 1 identique à l'année précédente |
| <input type="checkbox"/> 9. PROFESSEUR AGRÉGÉ DEMANDANT LYCÉE (si sa discipline est enseignée en collège) |
| <input type="checkbox"/> 10. STAGIAIRES PRÉCÉDEMMENT TITULAIRES D'UN CORPS AUTRE QUE : ENS - EDU – PsyEN |
| <input type="checkbox"/> 11. RÉINTÉGRATION À DIVERS TITRES |
| <input type="checkbox"/> 12. CHANGEMENT DE CORPS |
| <input type="checkbox"/> 13. RÉINTÉGRATION APRÈS CONGE PARENTAL - CLD – RETOUR DISPONIBILITÉ SANTE |
| <input type="checkbox"/> 14. RETOUR DE POSTE ADAPTE - CHANGEMENT DE DISCIPLINE |